

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

---

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 – 2 bis

*Plafond d'emplois*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Approuve avec 20 voix pour et 3 abstentions

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de voter le plafond d'emplois global à hauteur de 2 926 ETP, qui est inchangé depuis le BR1.

- Plafond 1 : 2546 ETPT
- Plafond 2 : 380 ETPT



Dijon, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement